

## Procédure électronique de demande d'équivalence belge 2021

La demande d'équivalence de votre diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires est obligatoire si vous souhaitez vous inscrire dans une université ou une haute école relevant de la Communauté française de Belgique.

Depuis 2020, la procédure de demande d'équivalence est entièrement digitale et s'opère en collaboration directe avec les autorités compétentes belges.

Dès lors, envoyez **directement** votre dossier de demande d'équivalence à Bruxelles à l'adresse électronique suivante **pour le 15 juillet au plus tard**:

[equi.lux@cfwb.be](mailto:equi.lux@cfwb.be).

### Contenu du dossier :

1. Scan au format PDF du diplôme de fin d'études secondaires ou du diplôme de technicien (avec modules préparatoires à l'enseignement supérieur) et du relevé de notes.
2. Paiement en ligne via le site des équivalences (200 euros). La preuve de paiement est à télécharger du site lorsque le paiement est effectué et à joindre à la demande.
3. Clé de contrôle de votre diplôme que vous générez en vous connectant à [eduBoard](#) par code IAM et mot de passe. Si vous détenez un diplôme de technicien, sélectionnez la rubrique « Formation professionnelle ».
4. En cas d'ajournement, ajoutez aux documents le Scan au format PDF de la preuve officielle de proclamation tardive (attestation d'examen d'ajournement) + une lettre de demande de dérogation.

Lorsque le diplôme est obtenu, un scan de celui-ci et la clé de vérification qui y est liée sont joints au mail.

Attention! Dans le cas d'une dérogation pour proclamation tardive, l'ensemble du dossier doit être adressé au Service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le 14 septembre 2021 au plus tard !

La copie de la carte d'identité et la lettre de motivation ne sont plus exigées !

Veillez à transmettre vos documents scannés en bon ordre et bonne qualité afin de permettre une identification rapide du document.

Suivez l'évolution de votre dossier sur le site de la [Fédération Wallonie-Bruxelles](#) en indiquant votre nom, prénom et date de naissance. Si les écoles supérieures / universités demandent une preuve de l'introduction de la demande d'équivalence, une capture d'écran de la page du site qui confirme la réception du dossier suffit.

**Plus d'infos:**

- Service Information Études supérieures du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : +352 247-88629
- [Service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)

Renseignements sur les dossiers par téléphone (*tous les jours ouvrables de 10h à 12h et de 14h à 16h*): 02/690.86.86

Adresse courriel : [equi.oblig\(at\)cfwb.be](mailto:equi.oblig(at)cfwb.be)